

Liste “Nous sommes l’Université”

“Le service public de l’enseignement supérieur contribue à la réussite de toutes les étudiantes et de tous les étudiants, au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, à la diffusion des connaissances dans leur diversité et à l’élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent, à la réduction des inégalités sociales ou culturelles, à la construction d’une société inclusive”
(Code de l’éducation, article L123-2, extrait)

En quoi retrouve-t-on ces missions dans la politique que Sorbonne Paris Cité (SPC) met en œuvre, d’abord comme Pôle de Recherche et d’Enseignement Supérieur, puis comme Communauté d’Universités et Établissements (ComUÉ) ?

Une vision étriquée de l’enseignement supérieur et de la recherche.

L’I dex tire sa légitimité de la notion “d’excellence” définie selon des indicateurs biaisés et incomplets¹. Pour atteindre cette “excellence”, l’I dex² :

- prévoit de dédier 80% de ses fonds à moins de 40% de notre communauté, plutôt que chercher à favoriser la qualité de l’ensemble des recherches menées ;
- sépare développement et transmission des savoirs : l’université “de recherche” est organisée en quatre divisions (depuis renommées pôles) auxquelles seuls les masters sont rattachés, tandis que les filières “technologiques” se trouvent cloisonnées au sein de Collegia ;
- privilégie les collaborations intra-SPC, comme si la proximité géographique ou institutionnelle avait une quelconque pertinence scientifique (appels à projets I dex) ;
- se pilote au travers d’indicateurs notamment financiers, comme si l’efficacité du service public se mesurait en termes de profits générés.

Moins de libertés académiques, mais du travail en plus... SPC c’est³ :

- une superstructure supplémentaire qu’il faut gérer ;
- une multiplication des appels à projets au prix d’un gaspillage de temps et d’une programmation partielle ;
- un Conseil d’Administration d’un ensemble de plus de douze mille personnes et cent mille étudiants qui pense avoir le temps (et la légitimité) de débattre, entre autres, de l’offre de formation des établissements ;
- un pilotage “par le haut” : le bureau de SPC insuffle le tout, son Conseil Académique ne sert qu’à émettre un avis sur ses propositions, enfin les établissements n’ont plus leur mot à dire sur la ComUÉ, ses statuts, son périmètre, son projet.

L’établissement de regroupement prend son autonomie au détriment de celle des membres qui le composent. Au détriment *de l’autonomie de leurs personnels et le plus souvent à l’encontre de leur avis*. Notamment pour le plan quinquennal, des transformations apportées à l’offre de formation des établissements ont été discutées “de” SPC “vers” les responsables de formation, plutôt qu’entre responsables.

Nous sommes l’Université. “Université” n’est évidemment pas à prendre au sens administratif, et inclut de fait tous les établissements d’enseignement supérieur et de recherche. L’*Université*, telle que nous la concevons, est faite d’*exigence*, de *liberté* et d’*émancipation*. Elle est faite d’un ensemble d’établissements à taille humaine, mis en réseau selon les besoins réels, moléculaires et non molaires, sans frontières artificielles derrière lesquelles on voudrait nous enfermer.

1. (1) “Citation Statistics”, Robert Adler, John Ewing et Peter Taylor, *Statistical Science* 24 (1) :1–14, 2009. (2) “Les dérives de l’évaluation de la recherche – Du bon usage de la bibliométrie”, Yves Gingras, *Raisons d’agir*, 2014.

2. Dans le dossier I dex (version complète avec données financières) : [p. 53] “This new university will at first be a research university” [p. 33–34] “Le périmètre initial constituant le noyau d’excellence scientifique de la future Université sera très resserré. [...] Ce noyau d’excellence initial inclut 37% des forces scientifiques des huit institutions fondatrices” [p. 70] “20% of SPC I dex project funds will be allocated to finance calls for projects open to all the components of Sorbonne Paris Cité’s founding institutions” [p. 103] “The SPC I dex project founding institutions agree to redeploy at least 20% of posts opened up outside the SPC I dex project perimeter to the perimeter of excellence” [p. 33–34] Description synthétique de l’organisation visée autour de quatre pôles. [p. 13] Tableau indiquant que la formation continue est censée générer 20 M€ en 4 ans.

3. Voir les statuts de la ComUÉ, notamment les articles 7.5 (Attributions du Conseil d’Administration), 8.2 (Attributions du président), 9.5 (Attributions du Conseil Académique), 10.2 et 10.4 (Conseil des Membres), 11 et 12 (Bureau), 18 (Révision des statuts). SPC a par exemple refusé que lorsque l’avis du Conseil des Membres est requis, les avis émis résultent de la consultation des conseils des établissements.

Liste “Nous sommes l’Université”

Pourquoi souhaitons-nous siéger au CA de la ComUÉ ? Pour une raison simple, paradoxale en apparence. Les responsables de SPC ont déployé une énergie considérable pour que les ComUÉ soient dotées d’une structure décisionnaire aussi peu démocratique que possible. Le résultat, un scrutin indirect à deux étages, opaque et complexe⁴. Si nous sommes élus, nous n’aurons de cesse de *rappeler et de défendre les libertés académiques constamment mises à mal* : liberté d’expression, liberté de recherche et liberté d’enseignement.

La ComUÉ, contrainte par les promesses faites dans la note Δ du contrat de l’Idex⁵, sera dès cette année l’outil privilégié d’une restructuration sans précédent et dont l’utilité reste à démontrer. Que l’on songe un instant aux promesses de supprimer ou fusionner les formations en grand nombre. Que l’on songe encore à l’organisation en quatre grands pôles disciplinaires. Que l’on pense enfin à la dévolution de l’ensemble des budgets à la ComUÉ⁶. Dans l’état actuel des choses, le projet programmé dans l’Idex avance au rythme prévu, sans dévier d’un “jalón”⁷. Le document baptisé “Panzer II”⁸ par ses promoteurs et avalisé sans discussion au CA de la ComUÉ, organise ainsi la future université fusionnée en pôles/divisions/instituts, départements et composantes. Le transfert de l’étage doctoral a ainsi déjà eu lieu. La ComUÉ s’est en particulier dotée du droit de nommer les directeurs d’Ecoles Doctorales⁹. La prochaine étape prévue par la note Δ du contrat de l’Idex est le transfert d’équipes et de formations “d’excellence” à la ComUÉ. Ainsi se structure progressivement l’université “de recherche” programmée par l’Idex et actée dans les statuts, entourée de son nimbe de formations paupérisées qui auront à gérer la masse des étudiants.

La phase de “restructuration” que nous traversons est avant tout une *dépossession*. Dépossession de nos métiers, que l’on soit enseignant, chercheur, ou Biatss. Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser la ComUÉ poursuivre ces régressions en notre nom. À la mesure des moyens qui nous seront concédés, nous contribuerons à défendre une Université qui puisse remplir son rôle : conserver, transmettre, critiquer et créer les savoirs.

Les candidats “Nous sommes l’Université”

4b	Titulaire	Suppléant(e)
1	Sophie Toulouse (Paris 13)	Hélène Chardin (Paris Descartes)
2	Pascal David (Paris Diderot)	Fabrice Buschini (Sorbonne-Nouvelle)
3	Céline Ruet (Paris 13)	Marie-José Voisin (Paris Diderot)
4	Jean-Michel Daube (Inalco)	Frédéric Érard (Sorbonne-Nouvelle)
5	Barbara Laborde (Sorbonne-Nouvelle)	Hélène de Penanros (Inalco)
6	François Prevot (IPGP)	Gael Mahé (Paris Descartes)
7	Véronique Abbruzzetti (Sorbonne-Nouvelle)	Malika Litim (Paris 13)
8	Rémi Bordes (Inalco)	Emmanuel de Lescure (Paris Descartes)
4a	Titulaire	Suppléant(e)
1	Bruno Andreotti (Paris Diderot)	Michel Bernard (Sorbonne-Nouvelle)
2	Isabelle Bour (Sorbonne-Nouvelle)	Julie Delon (Paris Descartes)
3	Emmanuel Lozerand (Inalco)	Guy Dirras (Paris 13)
4	Chantal Zabus (Paris 13)	Anne Bayard-Sakaï (Inalco)
5	François Maurel (Paris Diderot)	Christian del Vento (Paris 3)
6	Karine Doré-Mazars (Paris Descartes)	Marie-Dominique Popelard (Sorbonne-Nouvelle)
7	François Métiver (IPGP)	Thierry Charnois (Paris 13)
8	Edith Hantz (Paris 13)	Myriam Boussahba-Bravard (Paris Diderot)

4. Les listes électorales ne sont par exemple pas disponibles avant le dépôt des candidatures. Plusieurs niveaux de contraintes administratives pour la constitution des listes ont été apposées.

5. <http://www.sorbonne-paris-cite.fr/index.php/fr/idx/un-projet-des-ambitions/les-documents-idx>

6. À l’occasion du passage du modèle SYMPA au modèle MODAL. Cette dévolution est annoncée dans une réponse ministérielle à la Cour des Comptes :

<https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/L-allocation-des-moyens-de-l-Etat-aux-universites>

7. Sur le contrat de site de la ComUÉ (p. 41) : cahier des charges des pôles défini de fin 2014 à mi 2015, mise en place opérationnelle des pôles prévue à la rentrée 2015. Voir enfin le document “Trajectoires, jalons, indicateurs cibles” qui fournit très clairement les objectifs chiffrés du projet Idex.

8. On se référera aux informations de ce document :

<https://histoiresduniversites.files.wordpress.com/2014/11/organisationpole.pdf>

et l’on appréciera la référence à Pôle Emploi.

9. <https://histoiresduniversites.files.wordpress.com/2014/12/doc-15-doctorat-uspc-1.pdf>